



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
6 octobre 2021
Français
Original : anglais

Quinzième session

La Barbade (en ligne)

3-7 octobre 2021

Déclaration des ministres des pays en développement sans littoral adoptée à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Nous, ministres des pays en développement sans littoral, réunis en ligne avant la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue du 3 au 7 octobre 2021,

Rappelant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable visant, entre autres, à éliminer l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

Rappelant la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, adoptés à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral,

Rappelant le communiqué ministériel des pays en développement sans littoral adopté dans le cadre de la quatorzième session de la Conférence,

Prenant note de la déclaration ministérielle adoptée à la dix-neuvième réunion ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral qui s'est tenue le 23 septembre 2020 à New York, à l'occasion de la semaine de réunions de haut niveau de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies,

Prenant note du plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne durant ses dernières années, adopté le 23 septembre 2020 à la même réunion ministérielle annuelle, qui met en évidence des domaines d'action prioritaires assortis de mesures concrètes en vue de la réalisation des objectifs et des cibles du Programme d'action de Vienne,

1. *Reconnaissons* que la pandémie de COVID-19 a eu de graves incidences négatives sur nos pays, menaçant de réduire à néant des années de progrès en matière de développement. Les pays en développement sans littoral comptaient déjà parmi les pays les plus défavorisés dans l'économie mondiale avant la crise, et la pandémie a encore accru leur vulnérabilité. Les fermetures de frontières et les perturbations des réseaux de commerce et de transport ont isolé davantage les pays sans littoral qui dépendent des pays de transit voisins pour accéder aux marchés mondiaux et à de nombreux biens essentiels. La chute de la demande de produits de base a restreint les recettes budgétaires de nombreux pays sans littoral, ce qui réduit encore les ressources disponibles pour lutter contre la pandémie et aider les populations les plus vulnérables. L'augmentation des dépenses publiques et la baisse des recettes ont alourdi le fardeau de la dette pour bon nombre de nos pays, ce qui risque d'exacerber les effets à long terme de la crise sur le développement ;



2. *Lançons un appel* à la solidarité mondiale pour lutter contre la pandémie et ses conséquences dans les pays les plus vulnérables, notamment en garantissant un accès équitable aux vaccins et aux équipements médicaux nécessaires et en apportant un soutien pour atténuer l'impact économique de la pandémie. La communauté internationale devrait également accorder aux pays en développement sans littoral un traitement spécial concernant l'accès aux vaccins contre la COVID-19 et leur distribution, vu les problèmes logistiques, de transport et de transit qu'ils connaissent en raison de leurs spécificités géographiques et de leurs contraintes budgétaires. Dans ce contexte, l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt et des institutions financières mondiales devrait être prolongée jusqu'à la fin de la pandémie et élargie pour inclure les créanciers du secteur privé. En outre, il faudrait accroître l'aide publique au développement accordée aux pays les plus vulnérables, notamment les pays en développement sans littoral ;

3. *Constatons* que nos pays se heurtaient à d'importants problèmes avant même la pandémie. Les taux de croissance moyens dans les pays en développement sans littoral se sont tassés depuis 2014, restant inférieurs aux niveaux nécessaires pour atteindre les objectifs du Programme d'action de Vienne et les objectifs de développement durable. De même, la part des pays en développement sans littoral dans les exportations mondiales de marchandises a diminué, au lieu de doubler, par rapport à 2014 ;

4. *Constatons* que notre position géographique et notre dépendance à l'égard du transport en transit ainsi que les multiples passages de frontières continuent de faire obstacle à notre développement socioéconomique. Le coût élevé des échanges commerciaux reste un problème fondamental commun aux pays en développement sans littoral, réduisant la compétitivité de nos exportations sur les marchés mondiaux et augmentant les prix à l'importation. Pris ensemble, ces obstacles rendent l'industrialisation et la transformation structurelle plus difficiles à réaliser, nombre de nos pays étant de ce fait enfermés dans le piège de la dépendance à l'égard des exportations de produits de base. Pour sortir de ce piège, il faudra investir dans les infrastructures de transport nationales, rationaliser les procédures de passage des frontières et améliorer les infrastructures de transport, les aspects logistiques et les procédures du commerce de transit ;

5. *Considérons* que des démarches innovantes devraient être étudiées pour traiter de manière globale les questions de transit, de transport et de facilitation du commerce compte tenu de leurs liens intrinsèques, afin de remédier aux contraintes découlant de frais de transport et de dépenses logistiques en hausse qui empêchent les pays sans littoral de participer effectivement aux chaînes de valeur régionales en tirant parti de leurs avantages comparatifs ;

6. *Affirmons* notre attachement à la poursuite des travaux visant à étudier de telles démarches pour améliorer le lien entre les réseaux de transport et la logistique commerciale, y compris la facilitation du commerce, et lançons un appel à une collaboration et un engagement renouvelés entre les pays de transit et à une coopération régionale pour obtenir des résultats tangibles dans la mise en œuvre des accords de transit régionaux. Dans cette optique, il est également nécessaire de renforcer les mesures internationales d'appui ;

7. *Demandons* aux partenaires de développement d'augmenter sensiblement les fonds alloués aux pays en développement sans littoral dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce, en privilégiant les secteurs qui sont le plus susceptibles de diversifier les exportations, de procurer de la valeur ajoutée et de créer des emplois. Nous demandons en outre à la communauté internationale d'aider nos pays et nos voisins de transit à mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges ;

8. *Reconnaissons* que la plupart de nos pays restent fortement tributaires des exportations de produits de base, ce qui rend nos sociétés vulnérables aux chocs sur les prix, à une croissance déséquilibrée et aux pièges de l'insuffisance des revenus. Pour surmonter la dépendance à l'égard des produits de base et parvenir à une croissance soutenue et inclusive, il faut s'efforcer de diversifier les exportations et d'opérer une transformation structurelle ;

9. *Rappelons* qu'il est indispensable de renforcer les capacités productives si l'on veut accélérer la transformation structurelle, promouvoir une croissance économique inclusive et parvenir à un développement durable. Le renforcement des capacités productives réduit également la vulnérabilité aux chocs extérieurs, que ceux-ci soient de nature

économique, politique ou sanitaire. Les politiques et stratégies de développement de l'après-COVID-19 devraient ménager une place centrale au renforcement des capacités productives, afin d'accroître la résilience, de parvenir à une croissance inclusive et de lancer le processus de transformation économique structurelle. Il s'agit notamment de mener des politiques commerciales, industrielles et sectorielles cohérentes, dont font partie l'entreprenariat, l'innovation et la modernisation technologique ;

10. *Apprécions* les travaux réalisés par la CNUCED sur la notion de capacités productives et lui demandons instamment de poursuivre ses efforts à cet égard, en vue d'élaborer des politiques et des programmes par pays visant à renforcer les capacités productives. L'objectif devrait être de réorienter les politiques nationales afin d'exploiter les avantages comparatifs des pays en développement sans littoral, de remédier aux lourdes contraintes pesant sur le développement et de définir des programmes d'intervention pluriannuels et multisectoriels propres à chaque pays, tournés vers l'avenir et détaillés ;

11. *Accueillons avec intérêt* le nouvel outil pratique que constitue l'indice des capacités productives élaboré par la CNUCED et demandons à celle-ci, agissant avec le concours des partenaires de développement, de le rendre opérationnel, de procéder à des évaluations des lacunes en matière de capacités productives dans les pays en développement sans littoral et de recenser les politiques et les mesures qui aideraient nos pays à renforcer leurs capacités productives. Nous invitons la CNUCED à étoffer ses travaux visant à soutenir les pays en développement sans littoral de façon à promouvoir les capacités productives et les capacités d'offre, notamment en mettant en place un programme ou un centre consacré aux capacités productives ;

12. *Accueillons avec satisfaction* les démarches innovantes élaborées par la CNUCED pour l'approche intégrée du transport en transit et de la facilitation du commerce visant à mettre en œuvre les accords de transit existants dans les accords commerciaux régionaux et dans le contexte des couloirs de transit de la Zone de libre-échange continentale africaine, et lançons un appel pour que le Cadre intégré renforcé et les partenaires de développement continuent de soutenir cette initiative, tout en mobilisant activement les bénéficiaires sans littoral en vue de sa réussite ;

13. *Reconnaissons* le rôle que peuvent jouer le commerce et les investissements étrangers directs dans l'appui à la mise en place de capacités productives et notons l'importance d'un accès effectif au marché pour les produits présentant un intérêt pour nos pays. À cet égard, nous nous félicitons des travaux de recherche menés par la CNUCED pour s'assurer que les coûts de transport ne pénalisent pas indûment les pays sans littoral dans le cas des prescriptions à observer en matière de règles d'origine, qui sont la clef d'un meilleur accès au marché dans le cadre des accords commerciaux préférentiels. Nous demandons à nos partenaires commerciaux et aux partenaires de développement de réduire les obstacles à l'entrée sur le marché et de supprimer les mesures non tarifaires inutiles ;

14. *Reconnaissons* le travail important que la CNUCED consacre aux trois piliers de son action, à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus au niveau intergouvernemental et l'assistance technique, pour soutenir les pays sans littoral dans des domaines tels que le fonctionnement des couloirs de transit, la facilitation du commerce, la logistique commerciale, l'automatisation des procédures douanières, la facilitation des affaires, la promotion de l'investissement, l'examen des politiques d'investissement, l'analyse des politiques commerciales, la préparation au commerce électronique, les politiques scientifiques et technologiques, la promotion de l'esprit d'entreprise, le soutien à la diversification des exportations, la gestion de la dette, les politiques macroéconomiques et les politiques d'appui à la transformation structurelle. Nous sommes reconnaissants à la CNUCED de ses travaux et de sa contribution à la promotion du développement durable dans nos pays, notamment la réalisation des objectifs du Programme d'action de Vienne et des objectifs de développement durable ;

15. *Renouvelons* l'appel lancé dans la déclaration ministérielle à la quatorzième session de la Conférence, visant à renforcer la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, en particulier la Section des pays en développement sans littoral, en la dotant de ressources humaines et financières accrues ;

16. *Exprimons* notre sincère reconnaissance à la Mongolie pour les efforts entrepris en sa qualité de pays coordonnateur du Groupe des pays en développement sans littoral à Genève ;

17. *Exprimons* nos sincères remerciements et notre gratitude au peuple et au Gouvernement barbadiens pour les excellentes dispositions prises à l'appui de l'organisation hybride efficace de la quinzième session de la Conférence.
